



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 28 septembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : COVID-19 - Lancement de la campagne de vaccination automnale pour les publics fragiles V6

Pour continuer à se protéger face au virus de la COVID-19, la vaccination est recommandée chez les publics les plus fragiles. La campagne de vaccination automnale débutera à compter du 3 octobre.

A compter du lundi 3 octobre, les premiers vaccins « adaptés » seront disponibles chez les professionnels de ville pour une nouvelle vaccination de rappel – les livraisons monteront en puissance tout au long du mois d’octobre.

Conformément aux recommandations de la Haute autorité de Santé dans son avis rendu le 19 septembre dernier, seront éligibles à cette vaccination :

- les **personnes âgées de plus de 60 ans**,
- les **résidents d’EHPAD et d’USLD**,
- les **personnes à risque de forme grave de la maladie** (immunodéprimés, femmes enceintes, personnes de moins de 60 ans identifiées comme étant à risque),
- les **personnes vivant dans l’entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables**,
- les **professionnels des secteurs sanitaire et médico-social**.

Ce rappel vaccinal sera effectué préférentiellement avec des **vaccins à ARNm bivalents**, ciblant notamment les variants du virus actuellement en circulation sur le territoire national (dérivés d’Omicron).

L’administration de cette dose de rappel devra respecter les délais minimaux recommandés entre deux vaccinations, à savoir :

- **3 mois pour les personnes de 80 ans et plus, pour les résidents en EHPAD ou en USLD, pour les personnes immunodéprimées ;**
- **6 mois pour les autres.**

En cas d’infection récente, un délai de 3 mois est à prévoir entre l’infection et la dose de rappel.

Alors que l’on constate ces derniers jours une reprise de la circulation de la COVID-19 dans notre pays et que la période automnale est particulièrement propice à une circulation active du virus, **la vaccination demeure l’une des armes les plus efficaces de protection contre les formes graves**. Le ministère de la Santé et de la Prévention encourage vivement les personnes les plus fragiles à procéder à leur rappel sans tarder.

Les vaccins « historiques » restent efficaces contre le virus, ainsi que l’indique la Haute Autorité de Santé, et en particulier les seuls autorisés pour toute personne qui ne serait pas du tout vaccinée encore aujourd’hui et souhaiterait utilement s’engager dans un parcours vaccinal.

En sus de la vaccination, il est en outre rappelé l’importance des gestes barrières contre toutes les formes virales hivernales, COVID mais également grippe, bronchiolite, rhinovirus et autres

coronavirus. Si vous êtes une personne fragile, si vous avez des symptômes, si vous êtes en présence d'une personne fragile, il est important de porter le masque.

Par ailleurs, **le ministère de la Santé et de la Prévention rappelle que la vaccination contre la COVID-19 est pleinement compatible avec la vaccination annuelle contre la grippe**, fortement recommandée par les autorités scientifiques et dont la campagne sera lancée mi-octobre.

Face aux virus d'hiver, restons vigilants ensemble.

Contact presse

Cabinet de M. François BRAUN

sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 60